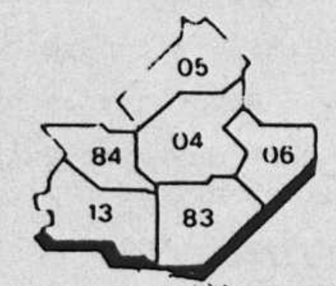
DLP-2-9-86067762



Avertissements agricoles

ISSN 0759 1604

PROVENCE ALPES COTE D AZUR



MINISTERE DE L'AGRICULTURE DIRECTION DE LA QUALITE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

B P 95 84140 MONTFAVET Téléphone (90) 88 21 83

- ARBORICULTURE - CULTURES LEGUMIERES - GRANDES CULTURES -

28 Août 1986 - N°18

ARBORICULTURE

TOUTES ESPECES

ATTENTION - Tout traitement surdosé allonge le délai d'emploi avant récolte.

ACARIENS -

Si nécessaire intervenir même après récolte, pour réduire les pontes d'hiver.

COSSUS GATE-BOIS -

Le dernier traitement doit être fait fin Août.

MOUCHE DES FRUITS - Risque pratiquement nul.

Dans les zones sensibles, près des décharges publiques d'ordures ménagères, on interviendra seulement si des attaques ont été identifiées et confirmées. On utilisera alors diméthoate, formothion ou tichlorfon. Tous à 7 jours de délai avant récolte.

Aucune attaque n'a été signalée jusqu'ici.

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES - Suspendre la protection à partir du 8 Septembre. Sauf exceptionnellement en vergers très infestés (plus de 2% fruits atteints).

PSYLLE DU POIRIER - Ne plus intervenir, si l'on veut permettre la multiplication des auxiliaires.

ZEUZERE - Maintenir la protection des vergers très infestés, jusqu'à la mi-septembre. Après récolte, utilisez le mevinphos si le traitement date de plus de 14 jours ou a été lessivé.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER - Surveiller particulièrement les coings, surtout à proximité de pêchers récoltés.

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER - En vergers atteints seulement, maintenir la protection en fonction des pluies (repiquages tardifs).

EULIA - Vols localisés surtout dans le Sud Comtat sur pommiers. N'intervenir que si des larves sont observées sur 3-4 % des pousses. Utiliser alors un produit efficace sur zeuzère ou sésie. (mévinphos ou dichlorvos).

MALADIES DE CONSERVATION - Traitements après récolte. Il est rappelé que sur l'échaudure des pommes, l'éthoxiquine (S topcald, Rexoquine, Xédaquine) et le diphénylamine (Xedamine et no scald DPA 31) sont autorisés sous conditions (résidu, exportation...). Consulter les fabricants.

ARBRES FRUITIERS A NOYAU

POURRITURE DES FRUITS - Renouveler le traitement, en cas de forte humidité ou de pluie, quelques jours avant récolte.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER - Risque jusqu'à la récolte, traiter donc en fonction de celle-ci.

ROUILLE DU PRUNIER - Sur variétés sensibles, on effectuera un traitement dès l'apparition des premiers symptômes avec un produit à base de manèbe ou mancozèbe : 160 g/M.A./hl ou zirame : 180 g/M.A./hl.

MOUCHE DE L'OLIVIER - (Dacus)

Alpes_Maritimes : Effectuer un premier traitement préventif ou curatif suivant le pourcentage d'olives piquées ou le type de lutte choisie. (bulletin N°14)

- à moins de 250 m d'altitude, dans toutes les oliveraies ;

.../...

Imprimerie de la Station Provence Côte d'Azur Corse Directeur Gerant P Duffaud CPPAP N° 478 AD

ABONNEMENT 1er Janv. 31 Déc. 120F. PAYABLE A REGISSEUR DE RECETTES DE LA DRAF PACA - CCP N° 9402 55 F - SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX - MONTFAVET 1986 - ©

69 B

- à plus de 250 m d'altitude, uniquement dans les vergers avec récolte et situés à l'Est du département, notamment dans la vallée de la Roya.

Ailleurs, attendre un prochain avis.

Var - Maintenir la protection.

Bouches du Rhône - Attaques localisées. Débuter ou renouveler le traitement que si des piqûres sont observées.

Vaucluse - Drôme - Attendre un prochain avis.

Echantillon : Les oléiculteurs ayant des doutes sur le pourcentage d'olives éventuellement piquées par la MOUCHE peuvent nous adresser un échantillon d'une trentaine d'olives (prélevées au hasard à raison de 3 olives sur 10 arbres - côté sud) en spécifiant la variété.

Pour les Alpes Maritimes seulement, envoyer l'échantillon au Service de la Protection des Végétaux à Nice, MIN, St Augustin - Route de Grenoble.

CULTURES LEGUMIERES

NOCTUELLE DU CHOU et CHOU-FLEUR -

Renouveler le traitement conseillé contre la noctuelle dès réception du bulletin.

Si des colonies de pucerons sont visibles (chose fréquente actuellement), il est préférable d'utiliser un produit également aphicide.

x - acéphate	750 g M.A./ha	ORTHENE
- chlorpyriphos méthyl	450 g M.A./ha	RELDAN
- cyperméthrine	30 g M.A./ha	Nombreuses spécialités
- deltaméthrine	7,5 g M.A./ha	DECIS
- endosulfan + parathion		DRIFENE AP, EKADRINE PE
x - méthomyl	350 g M.A./ha	LANNATE
- perméthrine	50 g M.A./ha	AMBUSH, PERTHRINE

x produit également aphicide.

Ce traitement sera renouvelé 12 jours après.

MALADIES DU CHOU -

Dans les parcelles où l'on observe de l'eau stagnante après le dernier orage, effectuer un traitement avec manèbe ou mancozèbe pour éviter les attaques de mildiou et d'alternaria.

MOUCHE DU CHOU SUR NAVET -

Le vol est faible. Renouveler la pulvérisation sur les navets récoltés après le 12 Septembre.

Effectuer une pulvérisation abondante avec : chlorfenvinphos (BIRLANE) 60 g M.A./hl.

MOUCHE DE LA CAROTTE -

Vol nul.

MILDIOU DU MELON -

Poursuivre la protection en toutes zones (cf. bulletin N°16)

TEIGNE DU POIREAU -

Renouveler la protection tous les 12 jours.

Matières actives utilisables (en grammes de M.A./hl)

- azinphos	40	(GUSATHION)
- chlorpyriphos	45	(RELDAN)
- deltaméthrine	0,75	(DECIS)
- méthidathion	30	(ULTRACIDE)
- parathion méthyl	40	(Nombreuses spécialités)
- phosalone	60	(AZINPHOS, ZOLONE)
- tétrachlorvinphos	150	(GARDONA)

Il est possible d'utiliser le bacillus thuringiensis. Dans ce cas la protection sera renouvelée 8 jours après.

..../....

VERS GRIS SUR TOUTES CULTURES -

Surveiller les attaques de vers gris sur les jeunes semis et plantation.

Effectuer des traitements préventifs sur l'ensemble des cultures sensibles avec :

Application de microgranulés avant plantation :

- carbaryl 30 kg/ha SEVIN, appât
- chlorpyriphos 50 Kg/ha DURSBAN, appât
- phoxime 75 Kg/ha VOLATON ou AGRIDINE

Application par pulvérisation foliaire :

- acéphate 900 g M.A./ha ORTHENE
- deltaméthrine 7,5 g M.A./ha DECIS
- cyperméthrine 30 g M.A./ha Nombreuses spécialités
- perméthrine 50 g M.A./ha AMBUSH, PERTHRINE

LUTTE CONTRE LES TAUPINS SUR TOUTES CULTURES -

On observe chaque année, au printemps, de nombreux dégâts dûs au ver fil de fer (principalement sur pomme de terre et légumes plantés). Un des procédés les plus efficaces, et ne présentant pas de risques de phytotoxicité, est le traitement insecticide du sol réalisé à l'époque où l'on prépare les terres pour les futures cultures.

Employer un produit à base de lindane à raison de 1,5 kg de M.A./ha.

Pour éviter toute phytotoxicité (surtout sur melons), il est conseillé de ne pas surdoser et d'effectuer un épandage régulier à raison de 500 litres/ha minimum.

Le produit sera incorporé immédiatement.

LUTTE CONTRE LES MALADIES DE LA LAITUE et DE LA SCAROLLE EN PEPINIERE -

La protection doit être assurée comme suit :

J + 6 : zinèbe
J + 11 : zinèbe
J + 16 : mancozèbe + thirame
J + 21 : mancozèbe + iprodione

LUTTE CONTRE LES MALADIES DES CHICOREES FRISEES -

Traitement du terreau avec iprodione

J + 10 : manèbe + méthyl-thiophanate
J + 15 : pyrimicarbe
J + 25 : zinèbe + thirame

TOMATE DE SERRE

NOCTUELLE -

Rappel(voir notre précédent bulletin)

OIDIUM -

Les premières taches ont été observées. Intervenir rapidement si nécessaire avec soufre poudre mouillable, chinométhionate (MORESTAN), fénarimol (RUBIGAN) ou triadiméfon (BAYLETON)

CLADOSPORIOSE -

Surveiller l'apparition des premières taches et intervenir si nécessaire avec triforine (SAPROL), fénarimol (RUBIGAN), mancozèbe, chlorothalonil.

--------00000-------

Bulletin technique N°18 du 28 Août 1986 .

P 70